



INFORMATION · INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE

Brussels, November 1984

PROPOSALS FOR STRENGTHENING THE
EUROPEAN MONETARY SYSTEM (1)

On 28 November the Commission adopted a draft Council Resolution comprising a set of measures aimed at a modest yet significant strengthening of the EMS. The measures proposed have three objectives :

- strengthening economic convergence;
- resuming the financial integration process;
- reinforcing the EMS mechanisms, notably through wider use of the ECU.

I. Improving economic integration :
Strengthening convergence within the EMS

Maximum use should be made of the established Community monitoring system of surveillance through more explicit affirmation of the economic policy objectives pursued and stricter application of procedures. Accordingly :

a) adoption of the Annual Economic Report at the end of the year should be accompanied by discussions on a firmer political commitment to its content and implications;

b) more active coordination of economic policies should be sought :

- not only in the conduct of monetary policy through the EMS but also in the use of all macroeconomic policy instruments, as a means of checking regularly consistency at Community level;

- in the event of any sign of monetary strains, in order to identify any divergences in Member States' economic policy stances and establish how these can be remedied;

- in the event of unexpected developments in factors external to the system's operation;

c) the medium-term financial assistance mechanism should be adjusted to make it more effective and to permit combined deployment with the Community loan mechanism for assisting Member States in balance-of-payments difficulties.

./.

(1) COM(84) 678

II. Resuming the financial integration process

The strategy for liberalizing capital movements has three main components :

- the Commission will shortly be reviewing the safeguard measures authorized under Article 108(3) of the Treaty, the intention being to limit their scope and duration;
- gradual widening of Member States' obligations in respect of capital movements to be liberalized unconditionally;
- gradual establishment between Member States of a doctrine on transactions not subject to Community law but liable to impede payments relating to the movement of goods, services or capital in the Community.

III. Improving monetary integration : Promoting the use of the ECU

The following set of measures should be adopted that would promote official use of the ECU by making it more attractive :

- increase in the interest rates payable on ECU holdings,
- possibility for central banks to mobilize ECU holdings against dollars through the EMCF and to obtain Community currencies from other Community central banks in exchange for dollars;
- access to the ECU for other official holders to make it negotiable on a much wider international scale.

If these measures were adopted, the ECU could be used more widely for the settlement of debts.

Conclusion

The draft resolution reflects the guidelines laid down at the informal Council meetings at Rambouillet and Dromoland Castle and was drawn up on the basis of an examination by the Monetary Committee and the Committee of Central Bank Governors of documents and suggestions from the Commission. The proposals set out above form a balanced whole and represent a new step forward in the economic integration process.

./.

The step, though modest, is part of the continued development of the EMS. The Commission considers it important therefore that the following questions should be kept under review, with a view to dealing with them in the near future :

- participation of sterling in the EMS, narrowing of the fluctuation margin for the lira and study of the participation of the drachma;
- abolition of the ECU's acceptability limit (50 %);
- abolition of national measures impeding private use of the ECU;
- adjustments to the Community's financial assistance mechanisms.



INFORMATION · INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE
Bruxelles, novembre 1984

PROPOSITIONS POUR UN RENFORCEMENT DU SYSTEME
MONETAIRE EUROPEEN (1)

La Commission a adopté le 28 novembre un projet de résolution du Conseil comportant un ensemble de mesures pour un renforcement significatif - même s'il demeure modeste - du SME. Les mesures proposées ont un triple objectif :

- renforcer la convergence économique,
- reprendre le processus d'intégration financière,
- renforcer les mécanismes du SME, notamment par l'extention de l'usage de l'ecu.

I. Améliorer l'intégration économique :
Renforcer la convergence au sein du SME

Il convient de tirer un meilleur parti du système de surveillance communautaire existant en affirmant plus explicitement des objectifs de politique économique poursuivis et en utilisant de manière plus exigeante des procédures existantes. Ainsi :

- l'adoption du rapport économique annuel en fin d'année devrait s'accompagner d'un engagement politique plus ferme sur son contenu et ses implications,
- une concertation plus active des politiques économiques devrait être recherchée :
 - . non seulement dans la conduite de la politique monétaire via le SME, mais aussi dans l'ensemble des instruments de politique macro-économique pour vérifier régulièrement leur cohérence au niveau communautaire,
 - . lors de l'apparition de tensions monétaires, pour s'interroger sur d'éventuelles divergences d'orientations des politiques économiques et sur les moyens d'y remédier,
 - . en cas d'évolution imprévue d'éléments extérieurs au fonctionnement du système.
- L'aménagement du concours financier à moyen terme en vue de le rendre plus opérationnel et de mieux en combiner l'usage avec celui du mécanisme des emprunts communautaires de soutien à la balance des paiements.

(1) COM(84) 678

II. Reprendre le processus d'intégration financière

Le volet de libéralisation des mouvements de capitaux comporte 3 éléments principaux :

- La Commission procédera prochainement à la révision des clauses de sauvegarde autorisées sur base de l'article 108/3 du Traité, afin d'en limiter la portée et la durée.
- élargissement progressif de la liste des mouvements de capitaux soumis à libération inconditionnelle,
- établissement progressif entre Etats membres d'une doctrine sur les opérations qui, quoique non soumises au droit communautaire, seraient susceptibles d'entraver les paiements afférents à la libre circulation des marchandises, des services ou des capitaux au sein de la Communauté.

III. Améliorer l'intégration monétaire : favoriser l'utilisation de l'ecu

- utilisation officielle de l'ecu; un ensemble de mesures, en rendant l'ecu plus attrayant, devrait en favoriser l'utilisation :
 - . augmentation des taux d'intérêts appliqués en rémunération des actifs détenus en ecus,
 - . possibilité pour les Banques Centrales de mobiliser (échanger) des avoirs en ecus contre des dollars auprès du FECOM et d'obtenir auprès d'autres Banques Centrales de la Communauté des monnaies communautaires contre des dollars,
 - . accès à l'écu ouvert à d'autres détenteurs officiels pour en élargir la négociabilité au plan international.

L'adoption de ces mesures permettrait d'étendre le pouvoir libérateur de l'écu.

Conclusion

Ce projet de résolution est l'aboutissement des orientations définies lors des Conseils informels de Rambouillet et de Dromoland Castle, sur base de l'examen par le Comité monétaire et le comité des Gouverneurs de documents et suggestions de la Commission. Les propositions de la Commission, telles qu'exposées ci-dessus, forment un ensemble équilibré et représentent un nouveau pas significatif dans la réalisation du processus d'intégration économique au sens large.

Ce pas reste modeste : mais il doit être compris comme une étape dans le développement continu du SME. Aussi, la Commission attache-t-elle de l'importance à ce que soit poursuivi l'examen en vue de décisions prochaines, sur les questions suivantes :

- la participation de la £ au SME, la réduction de la marge italienne et l'étude de la participation de la Drachme,
- l'abolition de la limite d'acceptabilité de l'ecu (50 %),
- l'abolition des mesures nationales qui restreignent l'usage privé de l'écu,
- l'aménagement des concours financiers communautaires.

- - - - -